

ADMINISTRATION

48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER Rue Comfert, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

RÉDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS 3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

LE TRAVAIL DES FEMMES

Les discussions qui ont lieu au Sénat en ce moment se termineront, il faut l'espérer, par un vote qui mettra fin au conflit soulevé entre les deux Chambres par la question du travail des femmes.

Jusqu'ici, malgré les votes successifs de la Chambre des députés, le Sénat s'était refusé à étendre aux femmes majeures employées dans les ateliers et manufactures la protection de la loi. Les enfants et les filles mineures lui paraissaient avoir seuls besoin de la sollicitude des pouvoirs publics.

Il a fait un premier pas qui le mènera jusqu'à son devoir est d'aller, c'est-à-dire jusqu'au vote intégral de la loi si impatiemment attendue, destinée à régler les conditions du travail des enfants et des femmes.

Comment celles-ci n'auraient-elles pas droit à une protection légale ?

Est-ce que la justice, l'humanité, l'intérêt social ne s'accordent pas pour le réclamer ? L'ouvrière, livrée à ses propres forces, ne peut pas se défendre contre les exigences excessives de l'industrie ; enfin, ce n'est pas impunément que le foyer reste longtemps privé de sa présence.

Il est donc deux mesures légales qui s'imposent : limiter la durée quotidienne du travail des femmes ; leur interdire le travail de nuit.

Tout naturellement, les adversaires de la protection ouvrière ne sont pas à court d'objections. La plus sérieuse consiste à dire qu'on va imposer à l'industrie française des charges qui lui rendront plus difficile la lutte contre ses concurrents étrangers.

Il est de fait que pour certains industriels la nouvelle réglementation sera une gêne. Mais ils ne seraient en droit de se plaindre que si leurs rivaux en étaient affranchis. Tel n'est pas le cas.

Partout, maintenant, l'industrie est réglementée d'une façon plus étroite qu'en France. L'Allemagne, l'Autriche, l'Angleterre, la Suisse, etc., imposent à leurs industriels des conditions que les nôtres n'ont pas à subir.

Pour ce qui est de la durée de la journée de travail des femmes, notamment, il n'est pas un grand pays industriel qui n'ait sa loi. L'Autriche a fixé à onze heures le maximum de la journée des ouvrières ; la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la Suisse ont dix heures.

C'est aussi la durée maxima de dix heures pour le travail des femmes, comme pour le travail des enfants et des filles mineures, qui sera inscrit dans la loi française. L'accord sur ce point est maintenant complet.

Il n'en est pas encore de même pour le travail de nuit. Son interdiction pour les ouvrières ne s'obtiendra pas sans de nouvelles luttes.

Aujourd'hui, la femme est encore astreinte à un travail régulier, la nuit, dans certaines industries, d'ailleurs en nombre assez restreint. Le relevé en a été fait pour répondre à ceux qui parlent d'un grand intérêt national engagé dans la question.

On sait que la France, pour le service d'inspection des manufactures, est divisée en vingt-et-une circonscriptions territoriales. Dix d'entre elles seulement comportent des établissements où les ouvrières travaillent la nuit, et le total de celles-ci est de moins de quatre mille.

C'est la huitième circonscription, celle du Nord, qui en comprend le plus grand nombre : on compte, en effet, 1,250 femmes employées au peignage des laines. Vient ensuite la vingtième circonscription (Loire, Haute-Loire, Allier et Puy-

de-Dôme) avec 750 ouvrières en tissus et lacs ; puis la cinquième (Meurthe-et-Moselle, Haute-Saône et Vosges) avec 550 ouvrières occupées dans les filatures et tissages.

Les autres varient de 400 à 60.

Ces chiffres ne sont pas très élevés. Mais si la loi n'intervient pas, il y aura à craindre que le mal se généralise par suite de la concurrence.

Il n'est donc pas vrai de dire que le travail de nuit des femmes soit une nécessité et que sa suppression porterait un coup à notre industrie.

Du reste, une grande partie de l'Europe industrielle interdit le travail nocturne aux femmes. Les Etats qui ont déjà pris cette mesure protectrice sont nos concurrents les plus dangereux : c'est la Suisse, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, le Luxembourg et les Pays-Bas.

Le Sénat ne peut vouloir maintenir, contre les vœux de tout le monde, une aussi déplorable situation. Il votera donc enfin l'interdiction du travail de nuit comme il a voté la limitation des heures de travail.

Et maintenant que cette loi de protection va entrer bientôt en vigueur, maintenant que les industriels ne pourront plus abuser des forces de la femme et attenter à sa santé, il n'en reste pas moins désirable que le travail des femmes dans les manufactures devienne chaque jour davantage une exception.

Dans une société bien organisée, le salaire de l'homme doit suffire aux besoins de la famille : la place de la femme est à son foyer. Celles qui sont filles ou veuves devraient seules avoir besoin de travailler au dehors.

Les autres ont assez à faire d'élever leurs enfants, de les soigner et de les tenir propres, de veiller sur eux, de les soustraire à cet enseignement néfaste de la rue qui fait, dans les villes, tant de précoces malfaiteurs.

Leur mari aussi a besoin de soins. Il faut lui préparer un intérieur aimable qui le reconforte, le repose et l'attire. Le surcroît de force qu'il y trouvera, l'argent qu'il soustraira au cabaret pour le porter à la maison seront, en se plaçant au seul point de vue des intérêts pécuniaires, une compensation suffisante à la perte de salaire de la femme.

Mais c'est au point de vue moral que le bénéfice sera considérable. Il n'y a de véritable vie de famille que si la femme reste chez elle, si elle n'est pas contrainte à passer sa journée à l'atelier, si elle peut veiller sur tout et sur tous.

Et c'est par la vie de famille, et uniquement par elle seule, qu'on fait une démocratie saine et forte où florissent les vertus républicaines : le courage, l'esprit d'indépendance individuelle et de fierté nationale.

NOS DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

CONSEIL DE CABINET

Paris, 9 juillet.

En l'absence de M. de Freycinet, président du conseil, les ministres n'ont pas tenu ce matin, leur réunion habituelle du jeudi.

NOTRE AMBASSADEUR EN RUSSIE

M. de Laboulaye, ambassadeur de France en Russie, a quitté Paris pour rejoindre son poste.

LES DÉCORATIONS DU 14 JUILLET

Dans le dernier conseil, il a été décidé que chaque ministre ne disposerait cette année que d'un nombre de décorations égal à celui

qu'il a distribué en 1890. On pourra, pour parfaire ce nombre, en prendre quelques-unes sur le fonds disponible, qui en comprend 314.

LE MOUVEMENT DIPLOMATIQUE

Le mouvement diplomatique, qui doit avoir pour point de départ le remplacement de M. Laboulaye, ambassadeur à Saint-Petersbourg, n'aura pas lieu avant le mois d'octobre.

LE BILL MACK KINLEY

Au cours des entretiens qu'il eut avec M. Bourgeois, les fabricants limousins ont déclaré que le fameux bill Mac-Kinley avait apporté un grand bien-être au commerce de la porcelaine française.

Avec le bill Mac-Kinley, la contre-façon n'est plus possible, les marchands devant justifier de leur lieu d'origine.

Depuis l'application du nouveau tarif, les exportations de Limoges en Amérique se sont accrues dans de notables proportions.

LES PASSEPORTS EN ALSACE-LORRAINE

On sait qu'à la suite de la catastrophe de Mœnchstein, le statthalter d'Alsace-Lorraine avait donné des ordres pour laisser passer sans passeports les voyageurs français, obligés, en raison de l'interruption des communications directes par Delle, d'emprunter la voie de Mulhouse pour se rendre à Bâle.

Cette mesure est aujourd'hui définitive, et le ministre des affaires étrangères en a été officiellement avisé.

M. DE FREYCINET DANS L'EST

M. de Freycinet est attendu aujourd'hui à Toul, où il passera la nuit.

Le voyage de Nancy à Toul se fera en voiture, M. de Freycinet voulant parcourir les gorges de la Moselle et le plateau de Haye, positions importantes défendues par le fort du mont Saint-Vincent.

Demain il visitera en détail le grand camp retranché de Toul et rentrera dans la soirée à Paris.

ARMÉE COLONIALE

Paris, 9 juillet.

Voici le texte du projet de loi sur l'armée coloniale, tel qu'il a été définitivement arrêté par la commission de l'armée, d'accord avec le ministre de la marine :

Article premier. — Les troupes coloniales prévues par la loi du 15 juillet 1889, sont spécialement chargées de la garde et de la défense des colonies et protectorats.

Les troupes coloniales sont rattachées au ministère de la guerre.

Elles ont un budget spécial qui devra pourvoir aux dépenses militaires de toute nature, tant dans la métropole que dans les colonies et les pays de protectorat.

Art. 2. — Les troupes de la marine, soit métropolitaines, soit indigènes, telles qu'elles existent, forment les troupes coloniales ; elles continuent à être chargées de tous les services qui leur sont actuellement confiés.

Jusqu'au vote d'une loi définitive, l'organisation des troupes est soumise à la proposition du ministre de la guerre, révisée, d'après les vœux exprimés et les nécessités du service, la formation des corps coloniaux ; leur administration et leur commandement, la composition des cadres, ainsi que le passage des officiers des troupes coloniales dans les autres troupes de l'armée et réciproquement.

Sauf exception spécifiée par le ministre de la guerre, les troupes coloniales sont administrées, régies et commandées suivant les lois et les règlements en vigueur dans l'armée. Le bénéfice du droit à la pension de retraite au bout de vingt-cinq ans de services, dont six ans de séjour aux colonies ou dans les pays de protectorat actuellement attribués aux officiers des troupes de la marine est maintenu aux officiers employés dans les troupes coloniales, sans distinction d'origine.

Art. 3. — Les officiers et les troupes des autres corps d'armée employés à un service aux colonies seront détachés dans un corps colonial et payés sur son budget spécial. Les officiers et troupes détachés pour le service technique de l'artillerie de la flotte seront payés sur le budget du ministère de la marine.

Art. 4. — Le recrutement des troupes coloniales continuera à être réglé par l'article 44 de la loi du 15 juillet 1889 ; toutefois les contingents coloniaux visés par le premier alinéa de l'article 81 de la même loi y seront incorporés.

Le service de recrutement et de mobilisation dans les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion et de la Guyane sera immédiatement constitué par décret.

Le service de recrutement dans les autres colonies sera constitué par décret, au fur et à mesure des besoins.

Art. 5. — Un règlement d'administration publique fixera les conditions dans lesquelles passera au ministère de la guerre le personnel civil de l'administration centrale affecté au service des troupes et du matériel de l'infanterie et de l'artillerie de marine.

Art. 6. — Le ministre de la marine a été entendu par la commission du budget, au sujet des augmentations de crédits demandées sur le budget de 1892, pour les constructions navales effectuées par l'industrie privée. M. Barbey a sollicité 5,800,000 francs d'augmentation pour les deux chapitres 19 et 19 bis, relatifs aux constructions. Il a exposé que l'impulsion donnée sur son initiative par l'industrie privée aux travaux, avait été telle, qu'il était permis de prévoir maintenant que les délais fixés préventivement pour l'achèvement des navires seraient notablement abrégés. Les navires en cours de construction seront terminés en cinq ans au lieu de dix.

Le chapitre 19 est le chapitre ordinaire du budget affecté aux constructions neuves et effectuées par l'industrie privée. Le ministre a demandé qu'on l'augmente de 2,300,000 francs.

Le chapitre 19 bis est celui qui a été créé à la suite du vote d'une loi spéciale, qui a accordé, il y a deux ans, 52 millions à la construction de nouveaux bâtiments. Ce chapitre se serait accru en 1892 de 2,500,000 francs, ce qui le porterait à 54 millions. Cette loi spéciale ordonne la construction, moyennant 52 millions, de 3 cuirassés, 10 torpilleurs de 1re classe et 2 avisos torpilleurs.

Ces navires, si on accorde le crédit demandé par le ministre, seraient terminés en 1893.

La commission a ajourné sa décision à huitaine.

MANŒUVRES NAVALES

Toulon, 9 juillet.

Aucune nouvelle n'a été reçue des escadres parties depuis hier pour le centre d'opérations. Le vice-amiral Duperré, monté sur le Desaix, a quitté l'escadre. Le contre-amiral Dorlodot des Essarts, dans les environs de la Corse, attend le passage des éclairiers de l'escadre de défense, commandée par le contre-amiral Pasch.

En attendant la première rencontre, les torpilleurs de la défense mobile assurent la sécurité de la côte de la Provence.

La Fusée et son groupe sont au Frioul. La Matraite est à Bandol, quatre de ses torpilleurs sont détachés au Brusq. L'Achéron est toujours à Saint-Tropez.

La plupart de ces torpilleurs effectueront cette nuit des pointes au large en reconnaissance.

La préfecture maritime fait aménager parfaitement l'Hirondelle, qui, le 13 juillet, recevra les députés et les journalistes autorisés à suivre les détails du simulacre de l'attaque du port de Toulon.

Autour du Parlement

Paris, 9 juillet.

Budget des Beaux-Arts

M. Bourgeois, ministre de l'Instruction publique, a conféré aujourd'hui avec la commission du budget au sujet du budget des beaux-arts pour 1892.

Nous relevons dans l'échange des observations qui a eu lieu sur les divers chapitres de ce budget les points suivants :

En ce qui concerne l'école de Rome, le ministre a déclaré qu'il avait résolu d'élargir les règlements existants ; désormais les élèves auront droit à prendre, non plus seulement dans les musées d'Italie, mais dans tels musées d'Europe qu'ils ont jugé préférable la copie qu'ils doivent présenter à leur sortie ; de même les architectes auront le droit de rapporter les copies des monuments orientaux et d'Egypte, au lieu d'être limitée aux monuments grecs et romains.

Sur le chapitre des théâtres nationaux, le ministre s'est surtout appliqué à mettre en lumière les avantages que l'Etat retirera du nouveau cahier des charges appliqué à la concession de l'Opéra.

Incidentement, le ministre a fait connaître que les bénéfices réalisés par la direction Ritt et Gaillard, qui arrive à expiration, s'élevaient à 4,600,000 fr.

Juridiction du cadastre

La sous-commission juridique du cadastre s'est réunie aujourd'hui au ministère des finances sous la présidence de M. Dauphin.

Après avoir pris connaissance des observations présentées, elle a décidé qu'il y aurait lieu de supprimer le privilège conféré au Trésor par la loi du 5 septembre 1807, sur les immeubles acquis par les comptables depuis leur nomination.

La question de publicité et de spécialité des hypothèques est ensuite venue en discussion.

Après avoir entendu plusieurs orateurs, la sous-commission a adopté la proposition de M. Bunoir tendant à soumettre au droit commun de publicité et de spécialité d'hypothèque légale, la femme mariée, le mineur et l'interdit.

La commission a renvoyé à la prochaine séance l'examen des projets destinés à sauvegarder les intérêts de la femme mariée.

Questions tunisiennes

M. Massicault, résident général de France à Tunis, a remis au ministre des affaires étrangères les procès-verbaux de la commission instituée pour la réduction des frais de justice et pour l'immatriculation de la propriété foncière en Tunisie.

Les travaux de cette commission portent en premier lieu sur les questions se référant

à la loi foncière et sur les moyens de rendre ces immatriculations plus faciles et moins coûteuses.

Les conclusions auxquelles elle est arrivée ont été formulées dans un projet de décret qui est soumis à l'examen de M. Ribot.

La commission achèvera avant la fin de l'année courante l'examen de la question des frais de justice.

Le budget de la marine

Le ministre de la marine a été entendu par la commission du budget, au sujet des augmentations de crédits demandées sur le budget de 1892, pour les constructions navales effectuées par l'industrie privée. M. Barbey a sollicité 5,800,000 francs d'augmentation pour les deux chapitres 19 et 19 bis, relatifs aux constructions. Il a exposé que l'impulsion donnée sur son initiative par l'industrie privée aux travaux, avait été telle, qu'il était permis de prévoir maintenant que les délais fixés préventivement pour l'achèvement des navires seraient notablement abrégés. Les navires en cours de construction seront terminés en cinq ans au lieu de dix.

Le chapitre 19 est le chapitre ordinaire du budget affecté aux constructions neuves et effectuées par l'industrie privée. Le ministre a demandé qu'on l'augmente de 2,300,000 francs.

Le chapitre 19 bis est celui qui a été créé à la suite du vote d'une loi spéciale, qui a accordé, il y a deux ans, 52 millions à la construction de nouveaux bâtiments. Ce chapitre se serait accru en 1892 de 2,500,000 francs, ce qui le porterait à 54 millions. Cette loi spéciale ordonne la construction, moyennant 52 millions, de 3 cuirassés, 10 torpilleurs de 1re classe et 2 avisos torpilleurs.

Ces navires, si on accorde le crédit demandé par le ministre, seraient terminés en 1893.

La commission a ajourné sa décision à huitaine.

que l'on avait arrêtés, d'accord avec le congrès de l'horlogerie.

Par suite des nouveaux chiffres proposés, la main-d'œuvre, à Besançon, va être tuée par la concurrence suisse, qui n'est déjà que trop favorisée.

L'orateur espère que la Chambre ne voudra pas sanctionner la désertion de la commission des douanes.

M. Viette déclare qu'il accepte les nouveaux chiffres de la commission, par esprit de conciliation. Il ne peut pas laisser dire que l'horlogerie tout entière, partage l'opinion de M. Beauquier : Montbéliard ne pense pas comme Beauquier.

L'orateur prie la Chambre d'adopter les droits proposés par la commission.

M. Dionys Ordinaire dit qu'il y avait eu un pacte entre tous les intéressés réunis dans les congrès dont a parlé M. Beauquier, et que M. Viette renie ce pacte.

L'amendement Beauquier est l'expression des vœux unanimes de la population horlogère du Doubs.

M. Georges Berger, rapporteur, fait remarquer que le tarif proposé actuellement par la commission, est un tarif de conciliation, qui ménage avec impartialité les intérêts souvent opposés de Besançon, de Montbéliard, de Mortau et de la Cluse, et il prie la Chambre de le voter, d'accord avec le gouvernement.

A la majorité de 438 voix contre 36, sur 474 votants, l'amendement est repoussé, et les chiffres de la commission sont adoptés.

Les n°s 500 à 509, montres, podomètres, compteurs et fournitures d'horlogerie sont adoptés.

La Chambre reprend la suite des ouvrages en métaux et vote les chiffres de la commission.

Elle vote les mêmes chiffres pour les ficelles, pour les fils et tissus de jute.

FILS DE COTON

On passe ensuite à l'examen des fils de coton.

M. Dislère, commissaire du gouvernement, expose la situation de l'industrie de la filature de coton.

Cette industrie n'est pas absolument déchue du rang qu'elle occupait autrefois, mais elle a besoin d'être protégée.

Les industriels de Lyon et de Calais font entendre leurs réclamations ; le gouvernement leur donnera satisfaction en étendant l'admission temporaire à tous les numéros.

Il espère, de cette façon, sauvegarder tous les intérêts en présence.

La séance est levée à 11 h. 40.

SÉANCE DU SOIR

La séance du soir est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Floquet.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Chambre reprend la suite de la discussion du tarif général des douanes et continue la discussion des tarifs des fils de coton.

M. Méline, président de la commission, dit que l'amendement de M. Balsan ne peut être examiné utilement au moment de la discussion de l'admission temporaire.

M. Burdeau dit qu'il serait possible, comme on l'a fait pour les maïs, de trancher à la fois toutes les questions qui se rattachent aux fils de coton.

Le président de la commission ne s'y oppose pas, étant donné qu'on règlera d'abord le tarif de la filature, et que la question d'admission temporaire ne viendra qu'après.

DISCOURS DE M. BALSAN

M. Balsan se rallie à cette procédure, en

rence anglaise qui fait combattre l'amendement qui n'est dirigé que contre elle seule.

Amendement Audiffred

M. Audiffred développe un amendement tendant à réduire les droits proposés et à maintenir, en somme, le statu quo.

Cette majoration amènerait pour chaque usine du département de la Loire une surcharge de 25,000 francs.

Les droits actuels sont de 25 p. 0/0 plus élevés que tous ceux que la Chambre a votés.

L'industrie de la filature, qui prétend être dans une situation mauvaise, n'a cessé de se développer depuis 40 ans.

Les filateurs, s'ils veulent prospérer, doivent imiter les tisseurs, c'est-à-dire se perfectionner.

On a dit que le nombre des broches était tombé de 4,600,000 à 3,785,000; l'orateur a écrit à tous les présidents des chambres de commerce et leurs réponses prouvent que ces chiffres sont erronés.

On arrive ainsi à des différences de 35 et 38 centimes par kilogramme de coton.

De là, la nécessité du droit. Ce droit, proposé par la commission et le gouvernement et auquel l'orateur se rallie, est très modéré.

M. Raynal a prétendu que deux filatures de Normandie avaient rapporté des dividendes de 14 et 16 0/0. C'est une erreur.

Il ne faut pas induire la Chambre en erreur avec des chiffres non contrôlés.

L'établissement de St-Etienne du Rouvray n'a gagné, cette année, que 6 0/0, mais à la condition de n'avoir rien amorti depuis 1883.

On pourrait citer bien des filatures admirablement montées et qui ont été obligées de fermer leurs portes.

Les droits permettront aux usines d'être prospères et aux ouvriers de trouver du travail.

La main d'œuvre de la filature mérite d'être traitée comme celle des autres industries.

M. G. Berger classe les filatures de coton parmi les plus importantes de nos industries nationales.

Cet amendement fixerait la durée du travail à onze heures et autoriserait les inspecteurs de permettre, si besoin était, l'augmentation de la durée du travail pour une période maxima de deux mois.

M. Waddington estime que la présence prolongée de la femme à l'atelier est funeste pour tous et déplorable au point de vue de la famille.

Par rapport aux prix de façon des filés anglais, la majoration pour les nos 25 à 100 sera de 43 %; c'est un écart excessif.

L'orateur supplie la Chambre de s'en tenir au statu quo, au tarif conventionnel (Très bien! Très bien!)

M. Pierre Legrand, rapporteur. — Il s'agit de protéger aussi bien les filateurs que les tisseurs, et ils devraient être toujours mis sur un pied de combat.

Elle a vu comment par mettre des droits assez élevés que M. Delafosse propose de reprendre, non sans logique.

La commission et le gouvernement se sont mis d'accord sur ces chiffres qui leur paraissent de nature à sauvegarder les intérêts de la filature comme ceux de la fabrication lyonnaise.

M. Burdeau appelle l'attention de la Chambre sur l'industrie des tissus mélangés qui représente près de moitié de la fabrication lyonnaise.

Cette industrie exporte une grande partie de ses produits et doit, par conséquent, lutter de bon marché avec les produits de la Suisse et de l'Allemagne.

50 en Allemagne, seraient taxés, en France, de 22 à 50 fr. Comment lutter dans de pareilles conditions?

L'admission temporaire est donc une duperie, d'autant plus que la commission des douanes ne l'applique qu'aux industries qui ne peuvent s'en servir.

La filature a deux moyens de se sauver: demander des droits protecteurs qui ruineront les autres industries, ou se perfectionner.

Le tissage de la soie et du coton est dans une situation difficile sur les marchés.

M. Méline, président de la commission des douanes, dit que toutes ses sympathies sont pour le tissage qui, dans son arrondissement, souffre beaucoup depuis vingt ans.

M. Méline parle au nom du tissage qui n'emploie que le coton et qui exporte pour 50 millions, tandis que M. Burdeau a parlé au nom de l'industrie lyonnaise.

Les tisseurs acceptent le relèvement des droits, puisqu'ils attendent l'abaissement des prix des filés de l'accroissement du nombre de broches.

Les tisseurs ne veulent plus employer que des filés français.

En temps normal, le droit ne s'exercera pas, car, alors les cours seront assez élevés pour que nous puissions lutter.

C'est pour empêcher cet envasement que la commission demande des droits. Son tarif est raisonné; c'est la représentation de l'écart qui sépare la production des filés en Angleterre et en France.

On a parlé de la Suisse; elle n'emploie pas de charbon. Les filateurs marchent à l'aide des forces motrices naturelles.

Quant à l'influence des droits sur le prix des étoffes, elle représente 121,000 fr. sur 62 millions.

L'industrie des tissus mélangés est une des plus prospères. Elle pourrait supporter des droits beaucoup plus élevés.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi matin.

La séance est levée à 6 heures 1/2. Séance demain vendredi.

LE SÉNAT

La séance est ouverte à 2 heures 5, sous la présidence de M. Le Royer.

Le ministre du commerce dépose le projet relatif à la création de l'office du travail.

Le Sénat vote plusieurs projets de loi d'intérêt local, parmi lesquels un projet tendant à distraire Malo-les-Bains de Rosendael (Nord).

M. Maxime Lecomte, propose un paragraphe additionnel à l'article 3.

Cet amendement fixerait la durée du travail à onze heures et autoriserait les inspecteurs de permettre, si besoin était, l'augmentation de la durée du travail pour une période maxima de deux mois.

M. Waddington estime que la présence prolongée de la femme à l'atelier est funeste pour tous et déplorable au point de vue de la famille.

Par rapport aux prix de façon des filés anglais, la majoration pour les nos 25 à 100 sera de 43 %; c'est un écart excessif.

L'orateur supplie la Chambre de s'en tenir au statu quo, au tarif conventionnel (Très bien! Très bien!)

M. Pierre Legrand, rapporteur. — Il s'agit de protéger aussi bien les filateurs que les tisseurs, et ils devraient être toujours mis sur un pied de combat.

Elle a vu comment par mettre des droits assez élevés que M. Delafosse propose de reprendre, non sans logique.

luttés politiques que le Pas-de-Calais avait eu à soutenir, puis il a ajouté qu'un grand progrès s'est accompli dans les esprits et que la sagesse est devenue plus grande.

Un cabinet républicain a été formé de toutes les fractions qui se sont unies dans un même sentiment de solidarité.

L'admission temporaire est donc une duperie, d'autant plus que la commission des douanes ne l'applique qu'aux industries qui ne peuvent s'en servir.

La filature a deux moyens de se sauver: demander des droits protecteurs qui ruineront les autres industries, ou se perfectionner.

Le tissage de la soie et du coton est dans une situation difficile sur les marchés.

M. Méline, président de la commission des douanes, dit que toutes ses sympathies sont pour le tissage qui, dans son arrondissement, souffre beaucoup depuis vingt ans.

M. Méline parle au nom du tissage qui n'emploie que le coton et qui exporte pour 50 millions, tandis que M. Burdeau a parlé au nom de l'industrie lyonnaise.

Les tisseurs acceptent le relèvement des droits, puisqu'ils attendent l'abaissement des prix des filés de l'accroissement du nombre de broches.

Les tisseurs ne veulent plus employer que des filés français.

En temps normal, le droit ne s'exercera pas, car, alors les cours seront assez élevés pour que nous puissions lutter.

C'est pour empêcher cet envasement que la commission demande des droits. Son tarif est raisonné; c'est la représentation de l'écart qui sépare la production des filés en Angleterre et en France.

On a parlé de la Suisse; elle n'emploie pas de charbon. Les filateurs marchent à l'aide des forces motrices naturelles.

Quant à l'influence des droits sur le prix des étoffes, elle représente 121,000 fr. sur 62 millions.

L'industrie des tissus mélangés est une des plus prospères. Elle pourrait supporter des droits beaucoup plus élevés.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi matin.

La séance est levée à 6 heures 1/2. Séance demain vendredi.

LE SÉNAT

La séance est ouverte à 2 heures 5, sous la présidence de M. Le Royer.

Le ministre du commerce dépose le projet relatif à la création de l'office du travail.

Le Sénat vote plusieurs projets de loi d'intérêt local, parmi lesquels un projet tendant à distraire Malo-les-Bains de Rosendael (Nord).

M. Maxime Lecomte, propose un paragraphe additionnel à l'article 3.

Cet amendement fixerait la durée du travail à onze heures et autoriserait les inspecteurs de permettre, si besoin était, l'augmentation de la durée du travail pour une période maxima de deux mois.

M. Waddington estime que la présence prolongée de la femme à l'atelier est funeste pour tous et déplorable au point de vue de la famille.

Par rapport aux prix de façon des filés anglais, la majoration pour les nos 25 à 100 sera de 43 %; c'est un écart excessif.

L'orateur supplie la Chambre de s'en tenir au statu quo, au tarif conventionnel (Très bien! Très bien!)

M. Pierre Legrand, rapporteur. — Il s'agit de protéger aussi bien les filateurs que les tisseurs, et ils devraient être toujours mis sur un pied de combat.

leur consommation. Pour le surplus, le palmier à amandes leur fournirait, au moyen d'échanges avec les Européens, le moyen de se procurer tout ce qu'ils peuvent désirer.

L'esclavage est toujours en vigueur ici. Il n'est pas rare de voir des propriétaires posséder deux ou trois cents esclaves.

Quand un condamné à mort peut, au moment de l'exécution, se trainer aux pieds du roi ou d'un chef avec une paille nouée autour du cou, il est gracié.

Une mission composée de cinq officiers français et escortée de dix hussards (soldats français du pays) est allée porter des cadeaux au roi de Dahomey.

Les deux ministres sont ensuite partis inaugurer la nouvelle ligne de Berck à Montreuil.

Sur tout le parcours ils ont été l'objet de nombreuses acclamations de la part des habitants.

Le comité de la Ligue pour la réforme générale de l'impôt a tenu sa première réunion sous la présidence de M. Anatole de la Forge.

Les sous-officiers admissibles à subir les épreuves orales pour l'administration militaire, nous relevons, dans le 11^e corps, les noms de MM. Brian, Conard, Fillet, sergents à la 2^e section de commis d'administration; Deville, Dumetier, Garnier, Herraud, Lacroix et Rossi, sergents à la 1^{re} section de commis d'administration; Varet, sergent au 97^e bataillon.

Le nommé Barbon, caissier de la recette des finances de Montluçon, a été arrêté pour détournements et faux.

M. Barbon, est âgé de 20 ans; il était caissier depuis quatre ans. Il touchait des appointements de 92 francs par mois et faisait des dépenses exagérées au café.

Les magistrats chargés de l'instruction relative à l'affaire de la loterie de Besseges, sont impénétrables.

Aussi, un mystère profond plane-t-il encore sur les incidents qui viennent de surgir.

Le nommé Barbon, caissier de la recette des finances de Montluçon, a été arrêté pour détournements et faux.

M. Barbon, est âgé de 20 ans; il était caissier depuis quatre ans. Il touchait des appointements de 92 francs par mois et faisait des dépenses exagérées au café.

Les magistrats chargés de l'instruction relative à l'affaire de la loterie de Besseges, sont impénétrables.

Aussi, un mystère profond plane-t-il encore sur les incidents qui viennent de surgir.

Le nommé Barbon, caissier de la recette des finances de Montluçon, a été arrêté pour détournements et faux.

M. Barbon, est âgé de 20 ans; il était caissier depuis quatre ans. Il touchait des appointements de 92 francs par mois et faisait des dépenses exagérées au café.

Les magistrats chargés de l'instruction relative à l'affaire de la loterie de Besseges, sont impénétrables.

Aussi, un mystère profond plane-t-il encore sur les incidents qui viennent de surgir.

Le nommé Barbon, caissier de la recette des finances de Montluçon, a été arrêté pour détournements et faux.

M. Barbon, est âgé de 20 ans; il était caissier depuis quatre ans. Il touchait des appointements de 92 francs par mois et faisait des dépenses exagérées au café.

Les magistrats chargés de l'instruction relative à l'affaire de la loterie de Besseges, sont impénétrables.

Aussi, un mystère profond plane-t-il encore sur les incidents qui viennent de surgir.

Le nommé Barbon, caissier de la recette des finances de Montluçon, a été arrêté pour détournements et faux.

M. Barbon, est âgé de 20 ans; il était caissier depuis quatre ans. Il touchait des appointements de 92 francs par mois et faisait des dépenses exagérées au café.

un jour ébranler le joug de la domination allemande sur les slaves autrichiens.

M. Charcot à Saint-Petersbourg. Saint-Petersbourg, 9 juillet.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

rait dire qu'ils aient tort. Il me semble que si un souverain, même aini, s'avisaient de dire pareille chose chez nous à Saint-Cyr ou à Polytechnique, il serait mal reçu.

Deux étapes importantes restent à parcourir à Guillaume II. Ce sont: la réception dans la Cité, demain vendredi, et la revue du lendemain.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Le professeur Charcot vient d'arriver ici. L'éminent savant a été reçu par ses collègues avec les plus grands honneurs.

Voyage de Guillaume II

Londres, 9 juillet. A midi et demi, l'empereur et l'impératrice d'Allemagne ont reçu au palais Buckingham, les membres du corps diplomatique.

En l'absence de M. Waddington, c'est l'ambassadeur de Russie qui a présenté aux deux souverains, les femmes des ambassadeurs et le personnel des diverses ambassades; tous les diplomates étaient en grand uniforme.

Les grenadiers de la garde ont fourni la garde d'honneur.

L'empereur a décidé d'assister le soir au concert de Albert Hall; il sera en uniforme.

Les deux souverains ont déjeuné chez le marquis de Londonderry.

LES CROISEURS CHILIENS

Paris, 9 juillet. La première chambre de la cour d'appel, présidée par M. Prévost, a rendu aujourd'hui son arrêt au sujet de l'affaire du sequestre des croiseurs chiliens.

La cour, considérant que la commande desdits croiseurs a été faite par le gouvernement du général Balmaceda; que si, d'autre part, il existe deux gouvernements actuellement au Chili, seul, celui du général Balmaceda a été reconnu en France;

Faisant droit aux conclusions de l'avocat-général Sarret, déclare M. Maitros mal fondé en sa demande et, en conséquence, annule l'ordonnance rendue par la chambre des référés.

Lettre d'Angleterre

Londres, 9 juillet. Si les journaux français n'arrivaient pas deux fois par jour, pour nous dire que les Londoniens reçoivent l'empereur d'Allemagne avec le plus vif enthousiasme, certes, personne ne s'en douterait ici, pas plus les Londoniens eux-mêmes que les rares Français venus à Londres dans le but d'étudier de près ce chapitre de psychologie internationale.

Londoniens reçoivent l'empereur d'Allemagne avec le plus vif enthousiasme, certes, personne ne s'en douterait ici, pas plus les Londoniens eux-mêmes que les rares Français venus à Londres dans le but d'étudier de près ce chapitre de psychologie internationale.

Londoniens reçoivent l'empereur d'Allemagne avec le plus vif enthousiasme, certes, personne ne s'en douterait ici, pas plus les Londoniens eux-mêmes que les rares Français venus à Londres dans le but d'étudier de près ce chapitre de psychologie internationale.

Londoniens reçoivent l'empereur d'Allemagne avec le plus vif enthousiasme, certes, personne ne s'en douterait ici, pas plus les Londoniens eux-mêmes que les rares Français venus à Londres dans le but d'étudier de près ce chapitre de psychologie internationale.

Londoniens reçoivent l'empereur d'Allemagne avec le plus vif enthousiasme, certes, personne ne s'en douterait ici, pas plus les Londoniens eux-mêmes que les rares Français venus à Londres dans le but d'étudier de près ce chapitre de psychologie internationale.

Londoniens reçoivent l'empereur d'Allemagne avec le plus vif enthousiasme, certes, personne ne s'en douterait ici, pas plus les Londoniens eux-mêmes que les rares Français venus à Londres dans le but d'étudier de près ce chapitre de psychologie internationale.

Londoniens reçoivent l'empereur d'Allemagne avec le plus vif enthousiasme, certes, personne ne s'en douterait ici, pas plus les Londoniens eux-mêmes que les rares Français venus à Londres dans le but d'étudier de près ce chapitre de psychologie internationale.

Londoniens reçoivent l'empereur d'Allemagne avec le plus vif enthousiasme, certes, personne ne s'en douterait ici, pas plus les Londoniens eux-mêmes que les rares Français venus à Londres dans le but d'étudier de près ce chapitre de psychologie internationale.

Londoniens reçoivent l'empereur d'Allemagne avec le plus vif enthousiasme, certes, personne ne s'en douterait ici, pas plus les Londoniens eux-mêmes que les rares Français venus à Londres dans le but d'étudier de près ce chapitre de psychologie internationale.

Londoniens reçoivent l'empereur d'Allemagne avec le plus vif enthousiasme, certes, personne ne s'en douterait ici, pas plus les Londoniens eux-mêmes que les rares Français venus à Londres dans le but d'étudier de près ce chapitre de psychologie internationale.

Londoniens reçoivent l'empereur d'Allemagne avec le plus vif enthousiasme, certes, personne ne s'en douterait ici, pas plus les Londoniens eux-mêmes que les rares Français venus à Londres dans le but d'étudier de près ce chapitre de psychologie internationale.

Londoniens reçoivent l'empereur d'Allemagne avec le plus vif enthousiasme, certes, personne ne s'en douterait ici, pas plus les Londoniens eux-mêmes que les rares Français venus à Londres dans le but d'étudier de près ce chapitre de psychologie internationale.

Londoniens reçoivent l'empereur d'Allemagne avec le plus vif enthousiasme, certes, personne ne s'en douterait ici, pas plus les Londoniens eux-mêmes que les rares Français venus à Londres dans le but d'étudier de près ce chapitre de psychologie internationale.

Londoniens reçoivent l'empereur d'Allemagne avec le plus vif enthousiasme, certes, personne ne s'en douterait ici, pas plus les Londoniens eux-mêmes que les rares Français venus à Londres dans le but d'étudier de près ce chapitre de psychologie internationale.

Londoniens reçoivent l'empereur d'Allemagne avec le plus vif enthousiasme, certes, personne ne s'en douterait ici, pas plus les Londoniens eux-mêmes que les rares Français venus à Londres dans le but d'étudier de près ce chapitre de psychologie internationale.

Londoniens reçoivent l'empereur d'Allemagne avec le plus vif enthousiasme, certes, personne ne s'en douterait ici, pas plus les Londoniens eux-mêmes que les rares Français venus à Londres dans le but d'étudier de près ce chapitre de psychologie internationale.

DEPARTEMENTS

RHONE

Sainte-Foy-les-Lyon. — Réclamation. — Dimanche dernier, un ballon, lancé par les vogueurs de Sainte-Foy, a pris feu et est tombé tout près de la poudrière à dynamite du fort.

Cette poudrière, au lieu d'être recouverte de terre, est simplement revêtue d'un toit fait avec des planches et des feuilles de zinc.

</

amène chaque jour de nouvelles preuves de détournements. M. Brestin opérait le plus souvent de la manière suivante : Lorsqu'un déposant lui apportait 200 fr. il portait bien cette somme sur le livret, mais il n'en versait que 100 fr. dans la caisse qui portait le nom de la commune...

LA CRISE OUVRIÈRE A VIENNE

Vienne, 9 juillet. Dans le compte rendu de la séance du conseil municipal, affiché à la porte de la mairie et signé de M. le maire de Vienne, on lit que dans la question financière de la ville il y a divergence d'idées entre M. Jouffray et quelques conseillers.

NOS ÉCHOS

La dépression, qui était hier sur la mer du Nord, a gagné la mer Baltique; une aire de pressions supérieures à 760 mm existe sur l'Ouest de l'Europe. Aujourd'hui, à Lyon : hauteur barométrique à 4 heures du soir, 752 mm.

Importante Capture

La nuit dernière, des agents en tournée nocturne, dans la rue de la Fromagerie, un homme d'une soixantaine d'années, dont les allures leur parurent suspectes.

Élection du 5^e Canton

Une réunion a eu lieu hier soir, salle Mauri, qui Japy, pour le choix d'un candidat à l'élection au conseil général qui doit avoir lieu dimanche, pour le 5^e canton.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Vendredi 10 juillet, 1911. Lune : nouvelle, le 6; premier quartier, le 14. Soleil : lever, 4 h. 09; coucher, 8 h. 01.

LES PASSAGES A NIVEAU

Les administrations intéressées ne pourront donc pas se mettre d'accord pour exécuter le projet de suppression des passages à niveau, depuis si longtemps à l'étude et dont la nécessité devient impérieuse.

AVIS AUX MALADES

Le Sirop de Bochet du Serpent est le remède le plus puissant qui existe contre tous les vices et écarts du sang : Boutons, Démangeaisons, Dartres, Migraines, Névralgies, Irritations, Constipations, Douleurs, Rhumatismes, Plaies, Dépôts d'humeurs, de lait, etc.

UNION STENOGRAPHIQUE LYONNAISE

Dimanche dernier, à 2 heures, a eu lieu dans les salons du Pré-aux-Clercs la distribution des prix aux élèves des cours 1910-1911.

Dépêches Téléphoniques

Paris, 10 juillet 2 h. matin. SUICIDE EN AUTRICHE. Hier, à 4 heures du soir, un homme convenablement vêtu, qui se trouvait dans une galerie de la salle des séances de la Chambre des députés, sortit et, arrivé à l'escalier situé dans le voisinage immédiat de la salle des séances, il se tira un coup de revolver à la tempe.

faire une halte à l'auberge des Quatre-Chemins, qui serait aussi bien dénommée l'auberge des Quatre-Vents. Vous trouverez là, chez M. Charvet, l'habitué Pernod et l'amer Picon pour les messieurs, et toujours un vieux facon de parfait amour pour les dames.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LYON Les piqueurs d'oie Sept des individus compromis dans la bande des piqueurs d'oie arrêtés le 15 juin dernier, par le service de la sûreté, ont comparu hier en police correctionnelle.

GRAVE NOUVELLE

Le bruit court que les mécaniciens de la Compagnie d'Orléans refusent de monter sur les machines ce matin.

UN DOCTEUR NOYÉ

Le docteur Perrihot s'est noyé accidentellement, hier matin, à deux heures, au Havre, dans le bassin du Commerce, près de la Mâtine.

FÊTE NATIONALE

Les habitants des rues Richan, du Sentier et de la Tour-du-Pin sont invités à une réunion, qui aura lieu vendredi, à 8 heures du soir, au café Blanchet, Urgence.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Fédération nationale des syndicats ouverts pour vendredi 10 juillet, à 8 heures du soir, à la Bourse du Travail, cours Morand, 39. Séance extraordinaire. Extrême urgence pour le conseil local.

GYMNASTIQUE ET TIR

Vigilante fraternelle. — Samedi, à 8 h. 1/2, réunion obligatoire pour tous les sociétaires et clairons; tout absent sera considéré comme démissionnaire. Communication urgente.

THÉÂTRES ET CONCERTS

Concerts-Bellecour. — Aujourd'hui 10 juillet, à 8 heures 1/2, grand concert. Première partie. — Le roi d'Ys, ouverture (Lalo). — Thème symphonique (Debussy).

AVIS

Monsieur BRET, relieur, a l'honneur d'informer sa clientèle que ses ateliers et magasins sont transférés rue Dunois, 6, angle du cours de la Liberté.

HERNIES

M. & M^o PUY-LAURENT BANDAGISTES-FABRICANTS 1, rue de la Barre au 1^{er}, LYON. Bandages de précision pour la guérison certaine du plus grand nombre de hernies. Spécialité de Bandages, sans ressorts, pouvant se porter la nuit.

POUR CALMER LA SOIF

BIEN CALER LA SOIF. BIEN AGRÉABLE, BIEN EFFICACE. 1000 LA BISSION PRÉPARÉE AVEC LE SUCRE CASTILLAN.

ADOPTÉ dans les RÉGIMENTS

comme poisson pour le repas, etc. Coût : 2 CENT. le litre

Cadavres retirés du Rhône. — Dans la matinée d'hier, on a retiré du Rhône, en face des bâtiments de la Faculté, le cadavre d'une femme paraissant avoir séjourné trois ou quatre mois dans l'eau.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LYON Les piqueurs d'oie Sept des individus compromis dans la bande des piqueurs d'oie arrêtés le 15 juin dernier, par le service de la sûreté, ont comparu hier en police correctionnelle.

GRAVE NOUVELLE

Le bruit court que les mécaniciens de la Compagnie d'Orléans refusent de monter sur les machines ce matin.

UN DOCTEUR NOYÉ

Le docteur Perrihot s'est noyé accidentellement, hier matin, à deux heures, au Havre, dans le bassin du Commerce, près de la Mâtine.

FÊTE NATIONALE

Les habitants des rues Richan, du Sentier et de la Tour-du-Pin sont invités à une réunion, qui aura lieu vendredi, à 8 heures du soir, au café Blanchet, Urgence.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Fédération nationale des syndicats ouverts pour vendredi 10 juillet, à 8 heures du soir, à la Bourse du Travail, cours Morand, 39. Séance extraordinaire. Extrême urgence pour le conseil local.

GYMNASTIQUE ET TIR

Vigilante fraternelle. — Samedi, à 8 h. 1/2, réunion obligatoire pour tous les sociétaires et clairons; tout absent sera considéré comme démissionnaire. Communication urgente.

THÉÂTRES ET CONCERTS

Concerts-Bellecour. — Aujourd'hui 10 juillet, à 8 heures 1/2, grand concert. Première partie. — Le roi d'Ys, ouverture (Lalo). — Thème symphonique (Debussy).

AVIS

Monsieur BRET, relieur, a l'honneur d'informer sa clientèle que ses ateliers et magasins sont transférés rue Dunois, 6, angle du cours de la Liberté.

HERNIES

M. & M^o PUY-LAURENT BANDAGISTES-FABRICANTS 1, rue de la Barre au 1^{er}, LYON. Bandages de précision pour la guérison certaine du plus grand nombre de hernies. Spécialité de Bandages, sans ressorts, pouvant se porter la nuit.

POUR CALMER LA SOIF

BIEN CALER LA SOIF. BIEN AGRÉABLE, BIEN EFFICACE. 1000 LA BISSION PRÉPARÉE AVEC LE SUCRE CASTILLAN.

ADOPTÉ dans les RÉGIMENTS

comme poisson pour le repas, etc. Coût : 2 CENT. le litre

utile de la sténographie. Il a cité notamment, M^o Luquin, directrice du cours supérieur de commerce pour dames, M^o Michel, Joly, Marcon, ainsi que la société d'enseignement professionnel du Rhône et le club des Sténographes.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LYON Les piqueurs d'oie Sept des individus compromis dans la bande des piqueurs d'oie arrêtés le 15 juin dernier, par le service de la sûreté, ont comparu hier en police correctionnelle.

GRAVE NOUVELLE

Le bruit court que les mécaniciens de la Compagnie d'Orléans refusent de monter sur les machines ce matin.

UN DOCTEUR NOYÉ

Le docteur Perrihot s'est noyé accidentellement, hier matin, à deux heures, au Havre, dans le bassin du Commerce, près de la Mâtine.

FÊTE NATIONALE

Les habitants des rues Richan, du Sentier et de la Tour-du-Pin sont invités à une réunion, qui aura lieu vendredi, à 8 heures du soir, au café Blanchet, Urgence.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Fédération nationale des syndicats ouverts pour vendredi 10 juillet, à 8 heures du soir, à la Bourse du Travail, cours Morand, 39. Séance extraordinaire. Extrême urgence pour le conseil local.

GYMNASTIQUE ET TIR

Vigilante fraternelle. — Samedi, à 8 h. 1/2, réunion obligatoire pour tous les sociétaires et clairons; tout absent sera considéré comme démissionnaire. Communication urgente.

THÉÂTRES ET CONCERTS

Concerts-Bellecour. — Aujourd'hui 10 juillet, à 8 heures 1/2, grand concert. Première partie. — Le roi d'Ys, ouverture (Lalo). — Thème symphonique (Debussy).

AVIS

Monsieur BRET, relieur, a l'honneur d'informer sa clientèle que ses ateliers et magasins sont transférés rue Dunois, 6, angle du cours de la Liberté.

HERNIES

M. & M^o PUY-LAURENT BANDAGISTES-FABRICANTS 1, rue de la Barre au 1^{er}, LYON. Bandages de précision pour la guérison certaine du plus grand nombre de hernies. Spécialité de Bandages, sans ressorts, pouvant se porter la nuit.

POUR CALMER LA SOIF

BIEN CALER LA SOIF. BIEN AGRÉABLE, BIEN EFFICACE. 1000 LA BISSION PRÉPARÉE AVEC LE SUCRE CASTILLAN.

ADOPTÉ dans les RÉGIMENTS

comme poisson pour le repas, etc. Coût : 2 CENT. le litre

le vœux si souvent émis par la population de notre ville, dont il est l'unique représentant. Ce n'est pourtant pas une besogne difficile ou ennuyeuse et il nous semble qu'il ne faut pas se contenter d'attendre patiemment les propositions qui se présenteront quand... il serait trop tard.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LYON Les piqueurs d'oie Sept des individus compromis dans la bande des piqueurs d'oie arrêtés le 15 juin dernier, par le service de la sûreté, ont comparu hier en police correctionnelle.

GRAVE NOUVELLE

Le bruit court que les mécaniciens de la Compagnie d'Orléans refusent de monter sur les machines ce matin.

UN DOCTEUR NOYÉ

Le docteur Perrihot s'est noyé accidentellement, hier matin, à deux heures, au Havre, dans le bassin du Commerce, près de la Mâtine.

FÊTE NATIONALE

Les habitants des rues Richan, du Sentier et de la Tour-du-Pin sont invités à une réunion, qui aura lieu vendredi, à 8 heures du soir, au café Blanchet, Urgence.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Fédération nationale des syndicats ouverts pour vendredi 10 juillet, à 8 heures du soir, à la Bourse du Travail, cours Morand, 39. Séance extraordinaire. Extrême urgence pour le conseil local.

GYMNASTIQUE ET TIR

Vigilante fraternelle. — Samedi, à 8 h. 1/2, réunion obligatoire pour tous les sociétaires et clairons; tout absent sera considéré comme démissionnaire. Communication urgente.

THÉÂTRES ET CONCERTS

Concerts-Bellecour. — Aujourd'hui 10 juillet, à 8 heures 1/2, grand concert. Première partie. — Le roi d'Ys, ouverture (Lalo). — Thème symphonique (Debussy).

AVIS

Monsieur BRET, relieur, a l'honneur d'informer sa clientèle que ses ateliers et magasins sont transférés rue Dunois, 6, angle du cours de la Liberté.

HERNIES

M. & M^o PUY-LAURENT BANDAGISTES-FABRICANTS 1, rue de la Barre au 1^{er}, LYON. Bandages de précision pour la guérison certaine du plus grand nombre de hernies. Spécialité de Bandages, sans ressorts, pouvant se porter la nuit.

POUR CALMER LA SOIF

BIEN CALER LA SOIF. BIEN AGRÉABLE, BIEN EFFICACE. 1000 LA BISSION PRÉPARÉE AVEC LE SUCRE CASTILLAN.

ADOPTÉ dans les RÉGIMENTS

comme poisson pour le repas, etc. Coût : 2 CENT. le litre

le vœux si souvent émis par la population de notre ville, dont il est l'unique représentant. Ce n'est pourtant pas une besogne difficile ou ennuyeuse et il nous semble qu'il ne faut pas se contenter d'attendre patiemment les propositions qui se présenteront quand... il serait trop tard.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LYON Les piqueurs d'oie Sept des individus compromis dans la bande des piqueurs d'oie arrêtés le 15 juin dernier, par le service de la sûreté, ont comparu hier en police correctionnelle.

GRAVE NOUVELLE

Le bruit court que les mécaniciens de la Compagnie d'Orléans refusent de monter sur les machines ce matin.

UN DOCTEUR NOYÉ

Le docteur Perrihot s'est noyé accidentellement, hier matin, à deux heures, au Havre, dans le bassin du Commerce, près de la Mâtine.

FÊTE NATIONALE

Les habitants des rues Richan, du Sentier et de la Tour-du-Pin sont invités à une réunion, qui aura lieu vendredi, à 8 heures du soir, au café Blanchet, Urgence.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Fédération nationale des syndicats ouverts pour vendredi 10 juillet, à 8 heures du soir, à la Bourse du Travail, cours Morand, 39. Séance extraordinaire. Extrême urgence pour le conseil local.

GYMNASTIQUE ET TIR

Vigilante fraternelle. — Samedi, à 8 h. 1/2, réunion obligatoire pour tous les sociétaires et clairons; tout absent sera considéré comme démissionnaire. Communication urgente.

THÉÂTRES ET CONCERTS

Concerts-Bellecour. — Aujourd'hui 10 juillet, à 8 heures 1/2, grand concert. Première partie. — Le roi d'Ys, ouverture (Lalo). — Thème symphonique (Debussy).

AVIS

Monsieur BRET, relieur, a l'honneur d'informer sa clientèle que ses ateliers et magasins sont transférés rue Dunois, 6, angle du cours de la Liberté.

HERNIES

M. & M^o PUY-LAURENT BANDAGISTES-FABRICANTS 1, rue de la Barre au 1^{er}, LYON. Bandages de précision pour la guérison certaine du plus grand nombre de hernies. Spécialité de Bandages, sans ressorts, pouvant se porter la nuit.

POUR CALMER LA SOIF

BIEN CALER LA SOIF. BIEN AGRÉABLE, BIEN EFFICACE. 1000 LA BISSION PRÉPARÉE AVEC LE SUCRE CASTILLAN.

ADOPTÉ dans les RÉGIMENTS

comme poisson pour le repas, etc. Coût : 2 CENT. le litre

ETAT-CIVIL DE LYON

INHUMATIONS
Premier arrondissement. — Néant.
Deuxième arrondissement. — Epouse Cottelet, née Muguet, sans profession, 62 ans, place Carnot, 16, f. 8 h. — Epouse Darmazain, née Gollinet, sans profession, 33 ans, Hôtel-Dieu, f. 10. — Epouse Duteil, née Barry, sans profession, 49 ans, rue Mercière, 64, f. 10 h. — Alfred Fargas, 2 ans, Charité, f. 2 h. — Epouse Boyrivent, née Tallewin, 82 ans, rue Mazard, 8, f. 4 h. — Joséphine Gravière, 2 ans, rue Gilbert, 3, f. 6 h.
Troisième arrondissement. — Isidore Fauveau, 1 an 1/2, rue Villeroi, 26, f. 6 h. — Venno Bacconnier, née Faure, ménagère, 82 ans, rue Neuve de la Villardière, 35, f. 8 h.
Quatrième arrondissement. — Etienne Faucon, 10 ans, quai de Serin, 21, f. 8 h. — Emilie Berland, 20 jours, grande rue de la Croix-Rousse, 77, f. 6 h.
Cinquième arrondissement. — Donis Laramas, rentier, 86 ans, rue des Farges, 14, f. 7 h. — Claude Goutard, ancien curé de Saint-Jean, 84 ans, rue St-Jean, 68, f. 9 h. — Epouse Eland, tisseuse, 48 ans, quai Pierre Seize, 71, f. 3 h. — Pierre Deschamps, cordonnier, 49 ans, Antiquaille, f. 4 h. — Suzanne Rouffard, couturière, 41 ans, rue des Docks, f. 5 h. — Antoine Brasse, épicière, 34 ans, Antiquaille, f. 6 h.
Sixième arrondissement. — Elise Perroud, 6 mois, rue Bugeaud, 95, f. 9 h. — Augustine Portout, 12 ans, rue Vauban, 83, f. 6 h.

Nous rappelons aux Sociétés patriotiques, de tir, gymnastique, nation, aux Sociétés littéraires et musicales, aux organisations de mutualité, aux Syndicats et aux Comités politiques, que l'ECHO de LYON insère toujours avec plaisir toutes leurs communications et documents.

BOURSE DE LYON

Table with columns: FONDS D'ETAT, OBLIGATIONS, and various financial data for Lyon.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE, TELEGRAPHIE PRIVEE, and various financial data for Paris.

APRES BOURSE

Table with columns: 3 0/0 français, 4 1/2 1883, 3 0/0 amort., 4 1/2 1883, 3 0/0 nouv., and various market news.

COURS DES VALEURS EN BANQUE

Table with columns: ACTIONS, OBLIGATIONS, and various market news.

A FAÇON

Chapeaux et Capotes, bonnets et coiffures, deuil, etc., Parures p. Soirées, en fantaisies en tous genres, Broderies et Tapisseries. — Prix réduits.

CONDITION DES SOIES DE LYON

Table with columns: Nombres, SOIES, and various market data for Lyon.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: 3 Organs, 5 Trames, 86 Grèges, and various market data.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Beufs. — Amenés, 2,032; vendus, 1,391; poids moyen, 944. 1^{re} qualité, 174; 2^e qualité, 156; 3^e qualité, 144. — Prix extrêmes, de 139 à 180.

MARCHÉ AUX BESTIAUX

Moutons. — Amenés, 4,940; vendus, 4,840; poids moyen, 79. 1^{re} qualité, 150; 2^e qualité, 152; 3^e qualité, 140. — Prix extrêmes, de 130 à 158.

VERMOREL VILLEFRANCHE Constructeur de PRESOIRES GARANTIS. Transformations et Réparations des Pressoirs. VIS & FERRURES — POMPES A VIN.

GRAINS PARINES GRAINETIERS-MEUNIERS-BOULANGERS. Il est de votre intérêt d'être toujours au courant de toutes les fluctuations qui se produisent sur les grands marchés régulés de France et de l'étranger sur les Grains et Farines.

CONCERTS BELLECOUR (KIOSQUE DE BELLECOUR) Tous les Soirs, à huit heures GRAND CONCERT PAR L'ORCHESTRE DU GRAND THEATRE. LE MARDI & LE VENDREDI GRANDE FÊTE ARTISTIQUE.

ACCOCHEUSE M^{me} Veuve YVERNAT. Rue du Vieil-Remorsé, 3, angle de la rue du Doyenné et de la rue des Prêtres (Saint-Georges).

ON DEMANDE Au magasin des PETITS DOCKS DU COMMERCE 12, Rue Confort, LYON. Vendeurs pour le Plan de Lyon.

ROB DEPURATIF SANS RIVAL AU DAPENÉ MEZEREUM. Seul végétal succédané du Mercure, l'anti-syphilitique le plus puissant et le dépuratif du sang le plus énergique.

LE « SANS RIVAL » Tampon toujours encré (inépuisable). Il est absolument inaltérable, sa durée est indéfinie et sa richesse de couleur est telle qu'il suffit de tamponner une fois pour avoir plusieurs empreintes excellentes.

6 MILLIONS à PLACER PAR FRACTIONS SUR 6 MILLIONS d'HYPOTHEQUE. Maison d'Accouchement Madame GALIFET, sage-femme de 1^{re} classe.

AGRANDISSEMENT Le cabinet de M. Candy, dentiste, est transféré place du Pont, 13, entresol, Lyon. Pose de dents depuis 6 fr. (Opération sans douleurs, 2 fr.)

ON TROUVE A l'Agence Victor FOURNIER LYON. — 14, Rue Confort, 14. — LYON. LES VALEURS CI-APRÈS: Bons du Crédit Foncier... 6 tirages par an.

BAINS DE LA Rue Constantine, 20, Lyon. Cet établissement, nouvellement réorganisé, se recommande par sa bonne tenue, la célérité et le confortable dans le service.

AVIS A L'ÉPICERIE Alcool de Menthe de la Victoire. M. C. TOLONIAS, 5, place de la Victoire, Lyon, prévient ses clients qu'il leur tiendra compte du port et les prie d'envoyer les commandes par lettres cachetées.

VICTOR DUPRÉ 69, Rue Tronchet, LYON. Fabrique d'Abat-Jour. — Pose de Cordes Fourniture de Lames et Bâtons.

(Service d'Été) VIENT DE PARAÎTRE (Service d'Été) L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon, de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoix. WAGON Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes.

LA MAISON DU BARBIER PAR LUDOVIC JOHANNE. L'arrivée de Landrin le tira de sa rêverie. Le soldat revenant de l'hôtellerie de Gasconne où il était allé chercher les bagages de l'officier.

Phœbus sourit. — Oui, tu reconnaitras le terrain et tu me diras si rien n'a changé là-bas! Phœbus s'appêta après le déjeuner. Son premier devoir était de faire une visite au comte d'Estorel.

toutes naturelles, des questions persistantes obsédaient son esprit: — Pourquoi cette sortie inaccoutumée à une pareille heure? Quel était le personnage étranger qui accompagnait le comte?

avait séparés. Dans l'intervalle des vacances, les jeunes gens se revoyaient presque chaque jour et sentaient peu à peu leur amitié se métamorphoser en un sentiment plus vif. La mort du père de Phœbus et de madame d'Estorel avait distendu les liens qui unissaient les deux familles.